



SAS A2FE

3 rue Paul Gauguin

17610 CHANIERES

**ETATS FINANCIERS
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION	SAS A2FE 3 rue Paul Gauguin		
	17610 CHANIER		
	Insp. IFU	N° dossier	84309512600010 N° Siret
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
			B ACTIVITÉ
			Activités exercées (souligner l'activité principale) : Services fournis principalement aux entrep Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	55 733	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%						
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2							
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐				
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐				
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%					
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐							
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐							

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐			
Nom, adresse, téléphone :			
- Professionnel de l'expertise comptable :	CERTUS ET WEIL	2BIS RUE EDITH CAVELL 92400 COURBEVOIE	0143333600
- Conseil :			
- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément			

Signature et qualité du déclarant

A le

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A2FE**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS A2FE										3 rue Paul Gauguin										Néant ☐				
Adresse de l'entreprise												17610 CHANIER														
SIRET		8 4 3 0 9 5 1 2 6 0 0 0 1 0																								
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12										Durée de l'exercice précédent *														
												Exercice N clos le		31122022										Exercice N-1 clos le		
												Brut		Amortissements-Provisions										Net		
												1		2										3		
																								4		
ACTIF																										
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010											012													
		014											016													
		028	4 615										030	2 210										2 405		
		040											042													
		044	4 615										048	2 210										2 405		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050											052													
		060											062													
	Avances et acomptes versés sur commandes	064											066													
		Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	83 069										070											83 069	
	072		1 113										074											1 113		
	Valeurs mobilières de placement	080											082													
		Disponibilités	084	56 801										086											56 801	
	Charges constatées d'avance *		092	1 267										094											1 267	
		Total II	096	142 249										098											142 249	
	Total général (I + II)		110	146 864										112	2 210										144 654	
PASSIF												Exercice N		NET										Exercice N-1		
												1												2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * Ecarts de réévaluation Réserve légale Réserves réglementées* Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées Total I	120											124													
		126											130	100												
		132	131										134	17 018												
		136											137	74 202												
		140											142	92 319												
		154											156													
		164											166	1 500												
		172	169										174	50 835												
		176											178	52 335												
		180	144 654										182													
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193											(4)	Dont dettes à plus d'un an										195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197											(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *										182	4 615
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199											(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *										184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2FE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le		Néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
				1		2				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215		214					
			217		218	147 321				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222					
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
	Autres produits				230	20				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	147 341				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	49 292				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	75		244	3 011				
	Rémunérations du personnel *				250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252					
	Dotations aux amortissements *				254	1 129				
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262	57				
		260								
	Total des charges d'exploitation (II)				264	53 489				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	93 853				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280					
	Produits exceptionnels (IV)				290					
	Charges financières (V)				294					
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347			300					
		348								
	Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	19 651				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	74 202			
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	74 202	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	19 651				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quinquies)	138		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127					
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle -nelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	93 853	354		
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	93 853	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A2FE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 615	474		476	4 615												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		4 615	494	496		4 615											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	2 210	564		566	2 210												
TOTAL		570		572		2 210	574	576		2 210											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2022**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%

Totalisation	
---------------------	--

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A2FE**Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683					
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715		2			
Constructions	720		725		3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5			
Matériel de transport	750		755		6			
Autres immobilisations corporelles	760		765		7			
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 3 197
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 3 067
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise : SAS A2FE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	147 321	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	147 321	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	20	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	20	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	7 222	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	41 870	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	2 936	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	57	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	52 084	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	95 258
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 84309512600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2FE

ADRESSE (voie) 3 rue Paul Gauguin

CODE POSTAL 17610

VILLE CHANIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LETOURNEUR Prénom(s) ERIC
Nom marital LETOURNEUR % de détention 33,30 Nb de parts ou actions 333
Naissance : Date 01031958 N° département 03 Commune CUSSET Pays FRANCE
Adresse : N° 14 Voie RUE JEANNE D ARC
Code postal 78500 Commune SARTROUVILLE Pays

Titre (2) M Nom patronymique MAWID Prénom(s) YOUSSEF
Nom marital MAWID % de détention 33,40 Nb de parts ou actions 334
Naissance : Date 17041984 N° département 99 Commune KENITRA Pays FRANCE
Adresse : N° 14 Voie RUE DES PAVILLONS
Code postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2

2

⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 84309512600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2FE

ADRESSE (voie) 3 rue Paul Gauguin

CODE POSTAL 17610 VILLE CHANIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BERNARD Prénom(s) ALAIN

Nom marital BERNARD % de détention 33,30 Nb de parts ou actions 333

Naissance : Date 01031958 N° département 17 Commune SAINTES Pays FRANCE

Adresse : N° 1 Voie RUE DE LA BOISSIERE

Code postal 60870 Commune BRENOUILLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

☒ 1 ☐ 0 (1) Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31 12 2022

N° SIRET 8 4 3 0 9 5 1 2 6 0 0 0 1 0

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2FE

ADRESSE (voie) 3 rue Paul Gauguin

CODE POSTAL 17610 VILLE CHANIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2023)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A2FE
Adresse 3 rue Paul Gauguin 17610 CHANIERES

du 01012022
au 31122022

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice 1									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	93 853
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		A , le Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

A2FE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 3 rue Gauguin

17610 Chaniers

843 095 126 RCS SAINTES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26 MAI 2023 A 10H00 (HEURE PARIS)

L'an deux mille vingt trois, le vingt six mai,
les associés de la société ont été convoqués à participer à une Assemblée Générale Annuelle par visio-
conférence, sur convocation faite par le président, par courrier électronique en date du 10 mai 2023.

Alain BERNARD préside la séance en qualité de Président de la société.

Objet de l'Assemblée Générale Ordinaire :

-Validation des comptes.

Le résultat de l'année 2022 s'élève à 74 202€.

Après présentation des comptes et délibération, les comptes ont été validés.

Résolution votée à l'unanimité.

-Distribution des dividendes

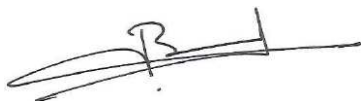
Sur proposition du Président, il a été décidé de distribuer 55000 € de bénéfice en dividende. Suite à cette affectation, la somme de 19 202 € est reportée à nouveau créditeur.

Résolution votée à l'unanimité.

Fait à Chaniers le 26/05/2023

Le président

Alain Bernard



Les associés

Eric Letourneur



Youssef Mawid



A2FE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 3 rue Gauguin

17610 Chaniers

843 095 126 RCS SAINTES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26 MAI 2023 A 10H00 (HEURE PARIS)

L'an deux mille vingt trois, le vingt six mai,
les associés de la société ont été convoqués à participer à une Assemblée Générale Annuelle par visio-
conférence, sur convocation faite par le président, par courrier électronique en date du 10 mai 2023.

Alain BERNARD préside la séance en qualité de Président de la société.

Objet de l'Assemblée Générale Ordinaire :

-Validation des comptes.

Le résultat de l'année 2022 s'élève à 74 202€.

Après présentation des comptes et délibération, les comptes ont été validés.

Résolution votée à l'unanimité.

-Distribution des dividendes

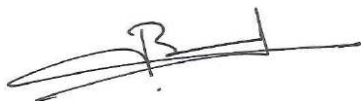
Sur proposition du Président, il a été décidé de distribuer 55000 € de bénéfice en dividende. Suite à cette affectation, la somme de 19 202 € est reportée à nouveau créditeur.

Résolution votée à l'unanimité.

Fait à Chaniers le 26/05/2023

Le président

Alain Bernard



Les associés

Eric Letourneur



Youssef Mawid



A2FE

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €

Siège social : 3 rue Gauguin

17610 Chaniers

843 095 126 RCS SAINTES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE EN DATE DU 26 MAI 2023 A 10H00 (HEURE PARIS)

L'an deux mille vingt trois, le vingt six mai,
les associés de la société ont été convoqués à participer à une Assemblée Générale Annuelle par visio-
conférence, sur convocation faite par le président, par courrier électronique en date du 10 mai 2023.

Alain BERNARD préside la séance en qualité de Président de la société.

Objet de l'Assemblée Générale Ordinaire :

-Validation des comptes.

Le résultat de l'année 2022 s'élève à 74 202€.

Après présentation des comptes et délibération, les comptes ont été validé.

Résolution votée à l'unanimité.

-Distribution des dividendes

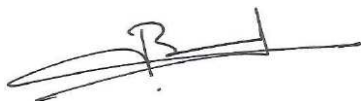
Sur proposition du Président, il a été décidé de distribuer 55000 € de bénéfice en dividende. Suite à cette
affectation, la somme de 19 202 € est reporté à nouveau créditeur.

Résolution votée à l'unanimité.

Fait à Chaniers le 26/05/2023

Le président

Alain Bernard



Les associés

Eric Letourneur



Youssef Mawid





SAS A2FE

3 rue Paul Gauguin

17610 CHANIERES

**ETATS FINANCIERS
DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION	SAS A2FE 3 rue Paul Gauguin		
	17610 CHANIER		
	Insp. IFU	N° dossier	84309512600010 N° Siret
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :			
B ACTIVITÉ			Activités exercées (souligner l'activité principale) : Services fournis principalement aux entrep Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	55 733	Bénéfice imposable au taux de 15 %	38 120	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%						
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%					
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%		Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%		Plus-values exonérées art.238 quindecies
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2						
Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐			
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%				
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐						
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐						

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☒ OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF ☐ Désignation du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐

Nom, adresse, téléphone : CERTUS ET WEIL 2BIS RUE EDITH CAVELL 92400 COURBEVOIE 0143333600

- Professionnel de l'expertise comptable :

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné : N° d'agrément

Signature et qualité du déclarant

A le

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS A2FE**
et Date de clôture de l'exercice **31122022**

K **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2022, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SAS A2FE		3 rue Paul Gauguin		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		17610 CHANIER					
SIRET		84309512600010					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *			
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	4 615	030	2 210	2 405	
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	4 615	048	2 210	2 405	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	83 069	070	83 069		
		072	1 113	074	1 113		
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	56 801	086	56 801		
	Charges constatées d'avance *	092	1 267	094	1 267		
	Total II	096	142 249	098	142 249		
	Total général (I + II)	110	146 864	112	2 210	144 654	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000				
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	100				
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134	17 018				
	Résultat de l'exercice	136	74 202				
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142	92 319				
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 500				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 13 277)	172	50 835				
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	52 335				
Total général (I + II + III)				180	144 654		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	4 615	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS A2FE		Exercice N clos le 31122022		Exercice N-1 clos le		Néant	
A - RÉSULTAT COMPTABLE						1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	{ 215 217	214				
					218	147 321			
					222				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				224			
	Production immobilisée *				226				
CHARGES D'EXPLOITATION	Subventions d'exploitation reçues				230	20			
	Autres produits				232	147 341			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				234				
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236				
	Variation de stock (marchandises) *				238				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				240				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				242	49 292			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				244	3 011		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	75		250				
	Rémunérations du personnel *				252				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				254	1 129			
	Dotations aux amortissements *				256				
Dotations aux provisions				262	57				
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	{ 259 260	{ }	264	53 489				
				Total des charges d'exploitation (II)					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	93 853			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280				
	Produits exceptionnels			(IV)	290				
	Charges financières			(V)	294				
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306	19 651			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	74 202		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	74 202	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	19 651			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFA NG (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Zone franche urbaine (44. octies A)	987		Zones de réhabilitation de la défense (44. terdecies)	127				
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352	93 853	354	
Déficit col. 2				356					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				360				
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	370	93 853	372	
					Déficit col. 2				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

2033B - Divers à déduire

au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS A2FE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 615	474		476	4 615												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490		492		4 615	494	496		4 615											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562	2 210	564		566	2 210												
TOTAL		570		572		2 210	574	576		2 210											
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

**2033C - Détail du cadre III, plus & moins values
au 31/12/2022**

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values			
					court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%

[illegible]

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS A2FE**Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis	
Déficits imputés				983	
Déficits reportables				984	
Déficits de l'exercice				860	
Total des déficits restant à reporter				870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)				325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	3 197
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	3 067
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

Désignation de l'entreprise : SAS A2FE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012022		et clos le : 31122022	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	147 321	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	147 321	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	20	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	20	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	7 222	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	41 870	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	2 936	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	57	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	52 084	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	95 258
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ 1/2 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 84309512600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2FE

ADRESSE (voie) 3 rue Paul Gauguin

CODE POSTAL 17610

VILLE CHANIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LETOURNEUR Prénom(s) ERIC
Nom marital LETOURNEUR % de détention 33,30 Nb de parts ou actions 333
Naissance : Date 01031958 N° département 03 Commune CUSSET Pays FRANCE
Adresse : N° 14 Voie RUE JEANNE D ARC
Code postal 78500 Commune SARTROUVILLE Pays

Titre (2) M Nom patronymique MAWID Prénom(s) YOUSSEF
Nom marital MAWID % de détention 33,40 Nb de parts ou actions 334
Naissance : Date 17041984 N° département 99 Commune KENITRA Pays FRANCE
Adresse : N° 14 Voie RUE DES PAVILLONS
Code postal 92800 Commune PUTEAUX Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2

2

⁽¹⁾ Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122022

N° SIRET 84309512600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2FE

ADRESSE (voie) 3 rue Paul Gauguin

CODE POSTAL 17610

VILLE CHANIER

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BERNARD Prénom(s) ALAIN
Nom marital BERNARD % de détention 33,30 Nb de parts ou actions 333
Naissance : Date 01031958 N° département 17 Commune SAINTES Pays FRANCE
Adresse : N° 1 Voie RUE DE LA BOISSIERE
Code postal 60870 Commune BRENOUILLE Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotcher chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/0

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET

84309512600010

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS A2FE

ADRESSE (voie) 3 rue Paul Gauguin

CODE POSTAL 17610

VILLE

CHANIER

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Egalité
Fraternité

N° 2067
(2023)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS A2FE
Adresse 3 rue Paul Gauguin 17610 CHANIERES

du 01012022
au 31122022

A - FRAIS ALLOUES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES : v. notice 1									
NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPE					ADRESSE COMPLETE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
REMUNERATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DEPENSES ET CHARGES AFFERENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ELEMENTS DE REFERENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice 10	93 853
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		A , le Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche